Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 029-212901359-20260730-D2026_105-DE

MAIRIE DE LOCTUDY	**DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DÉCISION DU MAIRE**

N° 2026-105 : Avenants aux marchés de travaux pour la rénovation et l'extension du centre culturel

Par délibérations en dates du 26 mars 2025, du 26 mai 2025, du 10 octobre 2025 et du 27 février 2026, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés des travaux pour la rénovation et l'extension du centre culturel correspondant aux lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14 et 15

Dans le cadre de l'exécution des travaux, il est proposé d'ajouter des travaux complémentaires consistant :

- Pour le lot n°1 – démolition, gros-œuvre, désamiantage, la commune a signé un avenant n°1 d'un montant de 2 724.58€ HT et un avenant n°2 d'un montant de 5 665.56€ HT. Un avenant n°3 d'un montant de 38 090,42€ HT détaillé ci-après, est nécessaire pour la poursuite des travaux :
    - Modification de l'étanchéité et de l'isolation des soubassements (- 12 360,13€)
    - Démolition supplémentaire dans l'existant : dépose des doublages instables dans la salle polyvalente, dépose du chien assis dégradé, création d'une ouverture entre le stock régie et la salle polyvalente (8 190,18€)
    - Suppression de l'ossature métallique du skydom finalement réalisé en bois (- 5 120,24€)
    - Piquage d'enduit et sablage de poutre et poteau non quantifié dans le marché (3 957,38€)
    - Complément de caniveaux autour de la salle d'animation au regard du niveau du sol extérieur (2 762,01€)
    - Augmentation des travaux sur les réseaux intérieurs et extérieurs compris, au vu de leur état, le remplacement total des réseaux d'eaux usées et d'eau pluviale initialement prévus d'être conservé (40 661,22€)

Le nouveau montant s'établit à la somme de 572 397,07€ HT soit une plus-value totale de 46 480,56 € HT (+ 8,84% par rapport au marché initial)

- Pour le lot n°2 – charpente bois et métallique-murs ossature bois, la commune a signé un avenant n°1 d'un montant de 3 434,81€ HT et un avenant n°2 d'un montant de 952.09€ H. Un avenant n°3 d'un montant de 4 155,81€ HT détaillé ci-après, est nécessaire pour la poursuite des travaux :
    - Ossature bois pour le skydome du hall initialement prévu au lot n°1 (+4 155,81€)

Le nouveau montant s'établit à la somme de 99 542,71€ HT soit une plus-value totale de 8 155,81€ HT (+ 9,39% par rapport au marché initial)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 029-212901359-20260730-D2026_105-DE

- Pour le lot n°3 – couverture métallique/étanchéité, la commune a signé un avenant n°1 d'un montant de 8 030€ HT et d'un avenant n°2 d'un montant de -3 798,90€ HT. Un avenant n°3 d'un montant de 27 932,52€ HT détaillé ci-après, est nécessaire pour la poursuite des travaux :
    - Réfection des toitures terrasses existante suite à la découverte d'infiltration d'eau lors des opérations de démolitions (+ 27 932,52€ HT)

Le nouveau montant s'établit à la somme de 157 163,62 € HT soit une plus-value totale de 32 163,62€ HT (+ 25,73% par rapport au marché initial)

- Pour le lot n°5 – cloisons/doublages/faux-plafonds. La commune a signé un avenant n°1 d'un montant de -16 890,75€ HT. Un avenant n°2 d'un montant de 16 271,88 € HT détaillé ci-après, est nécessaire pour la poursuite des travaux :
    - Modification des doublages et cloisons suite aux travaux de démolition non prévus initialement au marché (+16 271,88€)

Le nouveau montant s'établit à la somme de 401 381,13 € HT soit une moins-value totale de -6 18.87€ HT (-0,15% par rapport au marché initial)

- Pour le lot n 6 – menuiserie bois-agencement. Un avenant n°1 d'un montant de 6 369.12 € HT détaillé ci-après, est nécessaire pour la poursuite des travaux :
    - Remplacement de la quincaillerie et des miroirs des sanitaires initialement prévus d'être conservé (+1 604.00€ HT)
    - Habillage du Skydome et des désenfumages non prévus au marché (+2 543,00€ HT)
    - Ajustement des quantités des habillages suite aux travaux de démolitions supplémentaires (+ 2 222.12€ HT)

Le nouveau montant s'établit à la somme de 114 193.12 € HT soit une plus-value totale de 6 369.12€ HT 5.91% par rapport au marché initial)

- Pour le lot n°7 – revêtement de sols/faïence. La commune a signé un avenant n°1 d'un montant de 6 783,00€ HT. Un avenant n°2 d'un montant de 7 789,77 € HT détaillé ci-après, est nécessaire pour la poursuite des travaux :
    - Réalisation d'un revêtement de sol récréatif dans la salle multi activité initialement prévu en béton brut (+6 920,13€)
    - Ajustement des quantités de faïence et plinthe suite au démolition (+869,64€)

Le nouveau montant s'établit à la somme de 78 072,77 € HT soit une plus-value totale de 14 572,77€ HT (22,95% par rapport au marché initial)

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 029-212901359-20260730-D2026_105-DE

- Pour le lot n°10 – plomberie/chauffage/ventilation. La commune a signé un avenant n°1 d'un montant de 11 866,52HT. Un avenant n°2 d'un montant de - 17 789,47 € HT détaillé ci-après, est nécessaire pour la poursuite des travaux :
    - Modification du rejet de ventilation salle polyvalente (+ 2 762,53€)
    - Suppression du calorifuge coupe feux suite à l'avis favorable du contrôleur technique (- 20 552,00€)

Le nouveau montant s'établit à la somme de 313 077,05€ HT soit une moins-value totale de -5 922,95€ HT (-1,86% par rapport au marché initial)

- Pour le lot n° 12 – gradins mobiles. Un avenant n°1 d'un montant de 315,00 € HT détaillé ci-après, est nécessaire pour la poursuite des travaux :
    - Fourniture d'une deuxième télécommande (+ 315,00€)

Le nouveau montant s'établit à la somme de 162 315,00 € HT soit une plus-value totale de 315,00€ HT (+0,19% par rapport au marché initial)

- Pour le lot n° 13 – scénographie. Un avenant n°1 d'un montant de 1 471,84 € HT détaillé ci-après, est nécessaire pour la poursuite des travaux :
    - Ajout de 2 paravents latéraux à la scène (+ 1 471,84€)

Le nouveau montant s'établit à la somme de 30 471,84 € HT soit une plus-value totale de 1 471,84€ HT (+5,08% par rapport au marché initial)

La commission d'appel d'offres, consultée le 28 juillet, a émis un avis favorable quant à la signature de ces avenants aux marchés de travaux pour la rénovation et l'extension du centre culturel.

Le Maire de la commune de Loctudy,
VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026-050 du 24 avril 2026 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DÉCIDE :

- de signer avec l'entreprise SAR Constructions un avenant n°3 d'un montant de 38 090.42€ HT au marché de travaux lot n°1 : démolition/gros-œuvre, désamiantage
- de signer avec l'entreprise SEBACO un avenant n°3 d'un montant de 4 155.81€ HT au marché de travaux lot n°2 : charpente bois
- de signer avec l'entreprise SMAC un avenant n°3 d'un montant de 27 932.52€ HT au marché de travaux lot n°3 : couverture métallique/étanchéité
- de signer avec l'entreprise ATLANTIC BATIMENT un avenant n°2 d'un montant de 16 271.88€ HT au marché de travaux lot n°5 : cloisons/doublages/faux-plafonds
- de signer avec l'entreprise LAUTRIDOU MENUISERIE un avenant n°1 d'un montant de 6 369.12€ HT au marché de travaux lot n°6 : menuiserie bois agencement
- de signer avec l'entreprise SATRAS un avenant n°2 d'un montant de 7 789.77€ HT au marché de travaux lot n°7 : revêtement de sols/faïence
- de signer avec l'entreprise PROTHERMIC SAS un avenant n°2 d'un montant de – 17 789.47€

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 029-212901359-20260730-D2026_105-DE

HT au marché de travaux lot n°10 : plomberie/chauffage/ventilation

- de signer avec l'entreprise MASTER INDUSTRIE SAS un avenant n°1 d'un montant de 315.00€ HT au marché de travaux lot n°12 : gradins mobiles
- de signer avec l'entreprise AUDIOLITE un avenant n°1 d'un montant de 1 471.84€ HT au marché de travaux lot n°13 : scénographie

Loctudy, le 30 juillet 2026
Le Maire,
Sylvain COSNARD

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien-3, Contour de la Motte-CS44416-35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet « lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif ».